

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 2 octobre 2017, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 2 OCTOBRE 2017 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de septembre 2017

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre, 20 h 00

2 Assemblée du 02 octobre 2017

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Retiré

3.1.2 Collecte de sang du maire le mercredi 13 décembre 2017

3.1.3 Demande de commandites divers organismes

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Dépôt des rapports semestriels

4 Sécurité publique

4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

4.1.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Travaux d'infrastructures 2017

- Décompte # 4 et autorisation de paiement
- Aménagement des îlots

- 5.1.2 Correction du pavage des rangs Casimir, Saint-Charles et des rues des Pins, des Cèdres –
Résultat des soumissions
- 5.1.3 Déneigement des bâtiments et de certaines rues – Résultat des soumissions
- 5.1.4 Demande d'acquisition de la partie non entretenue du chemin Saint-Charles (lot 3 518 319)
- 5.1.5 Ajout de panneaux de signalisation sur le rang Casimir
- 5.1.6 Problématique de circulation route 235 – Demande au Ministère des Transports
- 5.1.7 Programme TECQ 2014-2018
- 5.1.8 Modalités du FEPTEU
- 5.1.9 Réparation de la toiture du Centre communautaire – Résultats des soumissions

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Retiré
 - 6.1.2 Soutirage et disposition des boues – Résultat des soumissions

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Demande de modification au règlement de zonage

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Petite caisse pour activités au gymnase de badminton et pickleball
 - 8.1.2 Activités loisirs 2018
 - 8.1.3 Remerciements à Mme Louise Tarte, membre du comité des loisirs
 - 8.1.4 Demande à Ambulance Farnham pour achat de mobilier à la halte Angéline

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Fermeture de la rue des Geais Bleus - Halloween
- 9.1.2 Signature du protocole d'entente – Programme FEPTEU

Correspondance

- Co-1 Gouvernement du Québec – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- Co-2 Ville de Marieville – Appui à la ville de St-Césaire pour l'aréna Guy-Nadeau
- Co-3 Ville de Granby – Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme
- Co-4 Ville de St-Césaire – Règlement du plan d'urbanisme numéro 91-2005 et ses amendements
- Co-5 Ville de Farnham – Lettre de remerciements, tournoi de golf
- Co-6 Fondation au Diapason – Lettre de remerciements, tournoi de golf
- Co-7 J.P. Cadrin, évaluateurs – Sommaire du rôle 2018
- Co-8 Bell Canada – Réclamation incident du 5 septembre 2017
- Co-9 Fondation Centre Hospitalier de Granby – Invitation partie d'huîtres
- Co-10 Ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire – Proportion médiane et facteur Comparatif pour l'exercice financier 2018

RÉSOLUTION 10-227-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE À 20 H 00

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-228-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| ▪ Déboursés directs : | 1 322 963,51 \$ |
| ▪ Fournisseurs : | 126 531,10 \$ |
| ▪ Salaires : | 23 168,52 \$ |

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-229-17

COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accueillir dans la salle communautaire, le mercredi 13 décembre 2017, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur du maire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-230-17

DEMANDE DE COMMANDITES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'appuyer les

organismes suivants :

- Dîner des Fêtes de la FADOQ : 100 \$ pour le dîner du 17 décembre 2017;
- Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi : 50,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt des deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

POINT 4.1

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 10-231-17

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formations pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-232-17
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales 2017, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- d'autoriser le paiement du décompte progressif #4 de 648 802,88 \$, taxes incluses, à Bertrand Ostiguy inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-233-17
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 – AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS**

Considérant que les travaux d'infrastructures 2017 prévoyaient la construction d'îlots, principalement pour des raisons de sécurité dans certains secteurs;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à leur aménagement et, à cet effet, d'accorder le contrat à Gestion PLJ, au montant de 9 475 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-234-17
CORRECTION DU PAVAGE DES RANGS CASIMIR, SAINT-CHARLES ET DES RUES
DES PINS, DES CÈDRES – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS**

Considérant que les services techniques ont demandé des soumissions pour la correction du pavage des rangs et rues ci-hauts énumérés;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont soumissionné, à savoir :

Nom de la compagnie	Prix forfaitaire Avec taxes
Pavage Maska Inc.	445 825,02 \$
Sintra Inc.	415 862,27 \$

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’octroyer le contrat à la compagnie Sintra inc., selon l’offre soumise, au montant de 415 862,27 \$, taxes incluses.

Il est également résolu d’autoriser la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à accorder un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux à Laboratoire de la Montérégie inc., au montant de 5 127,89 \$, taxes incluses.

Les travaux étant prévus au Plan Triennal d’immobilisation (PTI) 2017-2018-2019, il est également résolu que les dépenses relatives soient financées comme suit :

- 200 000 \$ Affectation des activités financières, # 23 61000 000
- 200 000 \$ Affectation du surplus affecté, # 23 81000 000
- 20 000 \$ Entretien des infrastructures de voirie, # 02 32000 521
- 10 000 \$ Service scientifique et de génie-voirie, # 02 32000 411

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 10-235-17

DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DE CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Considérant que la Municipalité d’Ange-Gardien a demandé des soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à quatre entrepreneurs locaux, et que les soumissions reçues sont :

Nom de la compagnie	Prix forfaitaire Avec taxes	Tarifs à l’heure Travaux supplémentaires
Robert Brouillette	N’a pas soumissionné	N’a pas soumissionné
Anthony Côté	7 904,53 \$	85 \$ / heure
Martin Roussel	12 477,67 \$	75 \$ / heure
Excavation François Robert	N’a pas soumissionné	N’a pas soumissionné

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder le contrat de déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à Anthony Côté au montant de 7 904,53 \$, taxes incluses, avec un tarif de 85 \$ / heure pour les travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARTIE NON ENTRETENUE DU CHEMIN SAINT-CHARLES (LOT 3 518 319)

Remis à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 10-236-17

DEMANDE D'AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE RANG CASIMIR

Considérant que certains usagers utilisent le rang Casimir pour sortir sur la route 235, sans que cet accès ne soit autorisé par la Municipalité et le Ministère des Transports;

Considérant que ledit accès non-autorisé par le Ministère des Transports n'est pas sécurisé et pourrait contribuer à des incidents pouvant entraîner la responsabilité de divers intervenants;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à l'installation de panneaux de signalisation indiquant clairement le non accès à la route 235 par cet endroit.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-237-17

PROBLÉMATIQUE DE CIRCULATION ROUTE 235 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant l'augmentation constante de l'achalandage dans les commerces situés à proximité des sorties de l'Autoroute 10 et de l'augmentation de la circulation automobile qui en découle;

Considérant une rencontre tenue avec les représentants du Ministère des Transports du Québec, le 20 septembre dernier, concernant cette problématique, et les pistes de solutions envisageables en fonction des normes à respecter par ledit Ministère, de sa programmation et de ses disponibilités budgétaires;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de réaménager les voies aux feux de circulation situés aux intersections des bretelles de l'Autoroute 10 et de la route 235, notamment par l'ajout de voies de virage à droite aux sorties des bretelles d'autoroute, vers la route 235 sud et par l'ajout

d'une voie de virage à droite sur la route 235, vers la bretelle d'autoroute en direction 10 est.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-238-17
PROGRAMME TECQ 2014-2018

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité s'engage :

- À respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- À être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- À atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- À informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-239-17
MODALITÉS DU FEPTEU

Considérant l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

Considérant que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M \$;

Considérant que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

Considérant que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

Considérant que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

Considérant que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

Considérant que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

Considérant que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

Considérant que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

Considérant que lors du dernier budget fédéral, le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

Considérant que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

Considérant que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de demander au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme

FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles, même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale.

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-240-17

RÉPARATION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Considérant que les services techniques ont demandé des soumissions pour la réparation de la toiture du Centre communautaire à trois (3) entrepreneurs dont deux (2) ont soumissionné, à savoir :

Nom de la compagnie	Prix forfaitaire <i>Avec taxes</i>
Lacasse & Fils Maîtres couvreurs	77 349,43 \$
GIP Toitures inc.	31 733,00 \$

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'octroyer le contrat à GIP Toitures inc., selon l'offre soumise.

Adopter à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-241-17

SOUTIRAGE ET DISPOSITION DES BOUES – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Considérant que les Services techniques ont demandé des soumissions pour la disposition et le soutirage des boues de la station d'épuration;

Considérant les soumissions reçues pour la disposition et le soutirage des boues à savoir :

COMPAGNIE	PRIX AVEC TAXES
Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure Environnement)	61 385,15 \$
Neault Solution environnement inc.	123 552,14 \$

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu

d'octroyer le contrat pour la disposition et le soutirage des boues à Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure Environnement), selon l'offre décrite ci-haut.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-242-17

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Suite à une demande de Madame Colombe Ménard, propriétaire du restaurant Chez Colombine, du 128, route 235, à l'effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre les enseignes dont les couleurs de l'illumination sont variables, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'informer Madame Ménard que le conseil étudiera, au cours des prochains mois, la pertinence de présenter un projet de règlement modifiant le règlement de zonage, notamment les dispositions concernant les enseignes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-243-17

PETITE CAISSE POUR ACTIVITÉS AU GYMNASÉ

Considérant que pour les activités se déroulant au gymnase, notamment le pickleball et le badminton, les joueurs doivent payer un montant au surveillant avant de jouer;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la constitution d'une petite caisse au montant de 100 \$ pour ces activités.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-244-17

ACTIVITÉS LOISIRS 2018 – LES ANCIENS CANADIENS

Suite au rapport de la directrice du Service des loisirs, Madame Jennie Rainville, concernant l'organisation d'une activité pour la saison estivale 2018, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser cette dernière à faire la réservation de l'équipe de balle « Les Anciens Canadiens de Montréal », pour le samedi 14 juillet 2018, à compter de 15 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-245-17

REMERCIEMENTS À MADAME LOUISE TARTE, MEMBRE DU COMITÉ DES LOSIRS

Pour faire suite au départ de Madame Louise Tarte en tant que membre du Comité des loisirs, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de remercier chaleureusement cette dernière pour ses années de services au sein du Comité des loisirs de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-246-17

DEMANDE À AMBULANCE FARNHAM POUR ACHAT DE MOBILIER À LA HALTE ANGELINE

Considérant que le mobilier à la halte Angéline de la piste cyclable est désuet;

Considérant que le comité Pro-Piste souhaite installer des tables à pique-nique hexagonales de la compagnie Équiparc;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de présenter une demande à Ambulance Farnham pour l'achat de quatre (4) tables à pique-nique ainsi qu'un panier à rebut et à recyclage, selon l'offre soumise de la compagnie Équiparc, au montant de 7 017,37 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-247-17

FERMETURE DE LA RUE DES GEAIS BLEUS – HALLOWEEN

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la fermeture de la rue des Geais Bleus le mardi 31 octobre 2017, de 17 h à 20 h environ, à l'occasion de l'Halloween, pour assurer une plus grande sécurité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-248-17

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME FEPTEU

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière, dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usés;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie Monsieur Mario Carrier pour ses quatre (4) années comme conseiller de la municipalité d'Ange-Gardien.

RÉSOLUTION 10-249-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Carrier que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire